



## CONTENUS

Accords bilatéraux.....	1
Négociations de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud: la polémique persiste.....	1
État actuel des négociations.....	2
Union européenne.....	3
La CJCE confirme la diversité culturelle et linguistique.....	3
Colloque international : « Culture et création : Facteurs de développement ».....	3
Cinéma africain : Entre logique marchande et financements extérieurs.....	4
FICAF : Mise en place d'un nouveau Fonds français destiné au cinéma africain.....	4
M-Net s'arroge un quasi-monopole de diffusion du cinéma africain.....	4
Programme IMAGE de l'OIF : Pour la diversité des cinémas et des produits audiovisuels.....	5
Sudplanete.net : Un outil destiné aux opérateurs culturels des pays du Sud.....	5
Industrie cinématographique.....	6
Les studios hollywoodiens face à la crise financière et au piratage.....	6

**(Notre analyse)** La nouvelle administration Obama n'a pas encore clairement défini sa stratégie globale vis-à-vis de l'intégration économique bilatérale et multilatérale pour les années à venir et cela pourra prendre encore quelque temps compte tenu de la crise financière actuelle. Pour l'instant, les négociations à l'OMC demeurent bloquées et après huit ans d'administration Bush qui a bien favorisé les voies bilatérales à propos des échanges commerciaux, les États-Unis manifestent des hésitations sur la marche à suivre. De son côté, la Commission européenne continue de susciter l'inquiétude à la fois auprès du gouvernement français et au sein des professionnels français de la culture à propos du protocole sur la coopération culturelle annexé dans l'Accord de libre-échange avec la Corée et son impact probable sur le marché audiovisuel européen. Prenant de plus en plus d'ampleur médiatique et politique, le débat est loin d'être clos. Christine Albanel, ministre française de la Culture, s'oppose à cette initiative – apparemment bienveillante – de la Commission, tout en insistant que le protocole n'est pas conforme à l'esprit de la Convention de l'UNESCO et aux engagements de la Commission en faveur de la diversité culturelle. En l'occurrence, cela nous permet de constater que, d'un côté, malgré son intention de promouvoir la Convention, la Commission européenne n'est pas un acteur homogène et unitaire ; au contraire, parmi les Directions générales, il existe des visions opposées et des positions divergentes sur le traitement des produits audiovisuels dans les accords de libre-échange, à cheval entre les préoccupations culturelles et les enjeux économiques ; de l'autre côté, comme le souligne la Coalition française pour la diversité culturelle, le protocole devrait être négocié autour d'experts nationaux et communautaires de la culture et de l'audiovisuel – et non autour d'experts commerciaux classiques - dans un cadre autonome, spécifique et indépendant, en dehors des logiques du « donnant – donnant » propres aux négociations économiques. Rappelons que la Corée et l'UE pourraient conclure l'accord le 2 avril, en marge du Sommet du G20 tenu à Londres.

### Négociations de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud : la polémique persiste

S'agissant des relations commerciales bilatérales et régionales de la Communauté européenne, qui tiennent compte de la diversité culturelle, surtout depuis l'entrée en vigueur de la Convention de l'UNESCO, la Commission européenne a été invitée à étudier la possibilité de négocier des dispositions sur la coopération culturelle avec certains partenaires. Dans le contexte des négociations sur les accords de partenariat économique (APE) avec le CARRIFORUM (15 États des Caraïbes), l'Union européenne a négocié un protocole sur la coopération culturelle, qui reprend les principales dispositions de la Convention sur le traitement préférentiel accordé aux biens et aux services culturels. Alors que le protocole est inclus dans l'APE entre l'UE et le CARRIFORUM, la Commission propose un tel protocole dans le cadre des accords de libre-échange, comme celui avec la Corée du Sud. Alors que les accords commerciaux précédents de l'UE prévoyaient une exclusion totale des services audiovisuels, depuis 2007, la Commission change sa tactique, en proposant que les services culturels soient traités en annexe dans un cadre de coopération audiovisuelle et culturelle spécifique.

Comme nous l'avons déjà analysé dans le bulletin du mois de mars, l'inclusion du protocole dans l'agenda des négociations entre la Corée du Sud et l'UE entraîne les réticences des professionnels de la culture, comme ceux de la Coalition française pour la diversité culturelle. Par ailleurs, suite à leur mécontentement, le gouvernement français a également exprimé ses vives réserves vis-à-vis du risque de l'inclusion du protocole dans l'accord. Christine Albanel a déclaré que « l'État français est très préoccupé par les conditions dans lesquelles se déroulent les négociations entre l'UE et la Corée



du Sud. La Commission de Bruxelles n'a pas de mandat pour signer cet accord dans des conditions qui menacent la diversité culturelle ». La ministre française a souligné que la Commission cherche à mélanger au sein des mêmes discussions un accord de libre-échange industriel avec la signature d'un protocole de coopération culturelle, une tentative qui semble ne pas être conforme à l'esprit et aux principes de la Convention. Le gouvernement français se préoccupe du fait que la Corée du Sud est un grand producteur audiovisuel, notamment dans l'animation et, en ce sens, le protocole aboutit à laisser pénétrer en Europe des productions euro-coréennes de manière injustifiée, déstabilisant l'animation française. Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État français au commerce extérieur, a également déclaré qu' « aucune étude d'impact n'a été menée et il serait fâcheux de créer un précédent ».

De leur côté, les professionnels français de la culture s'inquiètent de plus en plus de l'avancée des négociations et des répercussions du protocole dans le secteur audiovisuel français et européen. Ils dénoncent que la Commission européenne a proposé à la Corée le même protocole que celui signé avec les Caraïbes, sans l'adapter aux spécificités d'un pays qui est un grand producteur audiovisuel et sans réaliser aucune étude d'impact.

Selon leur point de vue, dans la mesure où les enjeux économiques sont considérables, la Commission européenne cherche, sous prétexte de la mise en œuvre de la Convention, à ramener l'audiovisuel et la culture dans l'agenda des négociations commerciales afin de les traiter comme des otages des concessions à accorder ou des avantages à obtenir dans d'autres domaines économiques. Par conséquent, les professionnels proposent quatre conditions essentielles pour que ce type de protocole atteigne son objectif : a) le pays ou la région doivent avoir ratifié la Convention de l'UNESCO ; b) les négociations sur le protocole doivent être déconnectées de l'accord commercial ; c) les protocoles doivent être négociés par des experts communautaires et nationaux de la culture et de l'audiovisuel et non par les négociateurs commerciaux classiques ; d) les dispositions du protocole doivent être adaptées à la situation particulière du pays concerné, qui doit faire l'objet d'une étude préalable. Enfin, en ce qui concerne l'Accord de libre-échange avec la Corée, les négociations du protocole culturel doivent se dérouler autour d'experts de la culture et de l'audiovisuel, dans un agenda autonome, spécifique et indépendant des négociations complexes où les enjeux économiques et commerciaux dominants en cachent d'autres qui pourront pourtant être cruciaux sur le plan de la diversité culturelle.

Sources : « Albanel proteste contre un accord entre l'Europe et la Corée du Sud », *Info LePoint.fr*, 19 mars 2009 ; « La Coalition française pour la

### État actuel des négociations

Depuis trois ans, l'UE a constamment multiplié les négociations commerciales régionales ou bilatérales. Actuellement, elle cherche à renforcer la coopération économique via la poursuite des négociations avec notamment les pays Euro Méditerranéens comme le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et Israël, l'Amérique centrale, la Communauté andine, l'ASEAN (15 pays d'Asie du Sud-est), l'Inde et le Canada. En ce qui concerne l'accord de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud, il est fort possible qu'il se conclut lors d'une rencontre ministérielle en marge du Sommet du G20, tenu à Londres le 2 avril. Le cas échéant, l'accord créera la deuxième zone de libre-échange mondiale avec 15.16 trillions de dollars en produit intérieur, après l'Accord de libre-échange nord-américain (16.03 trillions de dollars). Une fois définitivement adopté, cet accord devrait éliminer 97% des taxes sur le commerce bilatéral durant les cinq prochaines années. Soulignons que l'UE est le plus grand bloc commercial du monde, représentant quelque 20% du commerce mondial et la Corée du Sud est la 13<sup>ème</sup> économie mondiale et la quatrième plus grande économie en Asie. En plus, une conclusion de l'accord devrait accélérer le processus de la ratification de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée – qui achoppe sur les réticences du gouvernement Obama – et envoyer un message clair en faveur de la libéralisation des échanges économiques et contre la montée des tendances protectionnistes, et, ce faisant, se révéler le remède efficace face à la crise financière. Suite au huitième round des négociations, le 24 mars, la Corée et l'UE sont parvenues à un projet d'accord de libre-échange sur la plupart des points en discussion. Le négociateur en chef sud-coréen, Lee Hye-Min, a déclaré qu' « un accord de libre-échange réussi entre la Corée du Sud et l'Union européenne constituera un message pour que le monde maintienne le libéralisme dans les échanges et rejette le protectionnisme ». De son côté, son homologue de l'UE a souligné que ce projet d'accord serait « le plus ambitieux » du genre jamais signé par l'UE avec un partenaire extérieur.

Sources : « Korea-EU FTA to Be Concluded Next Month », *Bilaterals.org.*, 16 mars 2009 ; « Tentative Free Trade Deal for S. Korea and Europe », *Bilaterals.org*, 24 mars 2009.



diversité culturelle s'inquiète de l'avancée des négociations de l'Accord de libre-échange avec la Corée et appelle à une discussion autonome sur les questions culturelles », *Communiqué de presse*, Coalition française pour la diversité culturelle, 18 mars 2009.

---

### La CJCE confirme la diversité culturelle et linguistique

Dans un intéressant arrêt UTECA (*Union de Televisiones Comerciales Asociadas*) du 5 mars 2009, la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE) a accepté le principe selon lequel un État membre peut obliger les opérateurs de télévision ayant la responsabilité éditoriale de chaînes diffusant des longs métrages récents à consacrer une part de leurs recettes à la production de films tournés en langue nationale. Plus spécifiquement, interrogée par le juge espagnol, la Cour devait déterminer la validité d'une réglementation obligeant les télévisions à investir 5% de leurs recettes d'exploitation dans le financement de films et téléfilms européens et à affecter 60% de ces 5% à des œuvres de langue originale espagnole. L'UTECA a intenté un recours devant le *Tribunal Supremo* en demandant que cette législation nationale soit déclarée inapplicable au motif qu'elle enfreint le droit communautaire. Cette juridiction a décidé d'interroger la CJCE afin de pouvoir vérifier la comptabilité de la législation espagnole avec la directive sur la radiodiffusion télévisuelle, ainsi qu'avec certaines dispositions du Traité.

Ce système a été jugé par la CJCE parfaitement compatible avec la directive « Télévisions sans frontières » qui ne contient aucune disposition sur cet aspect précis du financement des productions et donne même aux États membres la faculté de prévoir des règles plus détaillées ou plus strictes que celles contenues dans la directive. Alors que la mesure relative à l'obligation d'investissement dans les œuvres de langue espagnole est contraire aux quatre grandes libertés du marché intérieur, la Cour considère que les raisons culturelles de défense du multilinguisme espagnol constituent une raison impérieuse d'intérêt général, justifiant une telle violation. Du fait que la mesure instaure une obligation d'investir dans des films cinématographiques et de télévision dont la langue originale est l'une des langues officielles de l'État membre, elle apparaît propre à garantir la réalisation d'un tel objectif. Il convient de souligner que la CJCE fait référence à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, tout en affirmant que « la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle » qui ne doit pas être impérativement assorti à d'autres critères culturels pour justifier une restriction à l'une des libertés fondamentales garanties du Traité.

Comme le constate la Coalition française pour la diversité culturelle, la CJCE privilégie une vision large de la culture et met en échec la position de la Commission selon laquelle il est indispensable de contrôler strictement les aides d'État au cinéma et de fixer des critères pour s'assurer que ce financement est destiné uniquement à des « produits culturels ».

Sources : « La CJCE défend la diversité culturelle », Coalition française pour la diversité culturelle ; « Arrêt de la Cour », <http://curia.europa.eu/jurisp/cgi-bin/gettext.pl?where=&lang=fr&num=79909694C19070222&doc=T&ouvert=T&seance=ARRET>, 5 mars 2009.

---

### Colloque international : « Culture et création, facteurs de développement »

Organisé dans le cadre de la coopération de la Commission européenne avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), le Colloque international « Culture et création, facteurs de développement » se tiendra à Bruxelles les 2 et 3 avril. Il s'agit de réunir des professionnels de la culture et du développement, des représentants des médias, ainsi que des décideurs politiques des pays ACP et européens. Son objectif consiste à mettre en exergue l'importance de la culture pour l'identité des peuples, la paix et la stabilité des sociétés, et le développement économique des pays ACP. Ce colloque se veut une plateforme d'échanges et un espace de confrontation des idées entre des acteurs multiples, à la fois sociaux et politiques, impliqués dans l'enjeu de la culture et du développement dans le but, d'une part, de faire l'analyse de la politique de la coopération culturelle de l'UE et, d'autre part, de formuler des recommandations pour renforcer les futures actions de l'UE dans les domaines de la culture et du développement. Notons que liées à l'année européenne sur la créativité et l'innovation, les thématiques du colloque font partie intégrante du débat international qui a cours depuis les années 1980 au sein de l'UNESCO sur les rapports entre le développement et la culture, ainsi que sur le renforcement de la coopération culturelle.

Le colloque se compose de cinq ateliers intitulés « La culture dans les politiques nationales », « Culture et coopération décentralisée : le rôle des gouvernements locaux et de la société civile dans le développement culturel », « Le financement du développement culturel : quelle interaction entre le public et le privé ? », « Politiques culturelles et accès aux marchés », « Gestion créative du



Patrimoine : quelles priorités ? ». Le colloque sera précédé d'une réunion de 150 professionnels de la culture et du développement des États ACP et de l'UE afin de mettre en lumière les contraintes et les débouchés possibles qui faciliteront le développement des industries créatives dans les pays en développement.

Source : Site du Colloque « Culture et création : Facteurs du développement », <http://www.culture-dev.eu/website.php?rub=accueil&lang=fr>.

### FICAF : Mise en place d'un nouveau Fonds français destiné au cinéma africain

Dans le cadre du FESPACO (Festival panafricain du cinéma et de la télévision d'Ouagadougou), le secrétaire d'État français en charge de la coopération et de la francophonie, Alain Joyandet, a annoncé la mise en place d'un fonds d'investissement pour le cinéma d'Afrique francophone (FICAF). Adossé au Fonds de garantie ARIZ de l'Agence française de Développement, le FICAF investira une somme annuelle de 2 millions d'euros sur une durée de 5 ans, soit 10 millions au total, et permettra de constituer sur cette période un catalogue de quinze films. Il s'agit de relancer la production africaine de qualité (7,5 millions d'euros – soit 0,5 M€ par film) et favoriser sa distribution en France (2,5 millions d'euros). Il devrait également aider au financement des écritures de scénarios et des formations aux métiers de scénariste et de réalisateur. Il sera ainsi structuré autour des capitaux privés et publics et à l'instar du système performant de gestion des Soficas, le FICAF sera géré par une société de gestion spécialisée.

A la différence des dispositifs antérieurs dotés de montants exclusivement en subventions et n'impliquant pas directement la chaîne industrielle du cinéma, le FICAF permettra la production de films de budgets moyens dans des conditions professionnelles, le mélange entre contraintes de rentabilité économique et objectifs de développement, les accords d'achat avec des TV payantes françaises, ainsi que les accords d'exploitation auprès du circuit d'exploitation des salles françaises. Pour chaque film coproduit, le FICAF disposera de l'ensemble des recettes sur le continent africain et surtout il détiendra les mandats d'exploitation. A l'issue des 5 premières années devraient s'amorcer les premiers retours sur investissement qui permettront de diminuer les apports annuels. En plus, le Fonds lancera chaque année des appels d'offre auprès des distributeurs français pour les trois films coproduits annuellement et veillera à ce que les aides à la distribution (20 000 euros par film) soient attribuées dans le respect du cahier des charges. Remarquons donc que le Fonds est notamment guidé par des critères de rentabilité à long terme, introduisant un nouveau rôle politique pour l'État français, fondé sur l'esprit de l'investisseur et de l'entrepreneur et éloigné en ce sens de la vision des subventions et des aides financières n'incluant pas des considérations commerciales. Déjà, M. Joyandet a annoncé l'engagement de l'institution à diffuser l'Étalon d'or de Yennega de l'année 2009 dans au moins 50 salles de cinéma en France.

Rappelons que le précédent programme français destiné aux cinématographies africaines s'intitulait « Fonds Images Afrique » et depuis sa mise en place en 2004 jusqu'à sa suspension en 2009, il a contribué à la création de 203 œuvres audiovisuelles. Pour le volet Télévision, 109 dossiers ont été soutenus pour des aides de production à hauteur de 813 500 euros ; pour le volet Cinéma, 65 longs-métrages ont bénéficié d'une aide financière pour un montant global de 4 205 000 Euros.

Source : Site du Ministère français des Affaires étrangères

Sources : « France – Afrique : Un guichet unique pour le financement des films africains », *Lefaso.net*, 2 mars 2009, « La relance du cinéma africain : annonces faites au FESPACO par Alain Joyandet », [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/La\\_relance\\_du\\_cinema\\_africain\\_et\\_le\\_FICAF.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/La_relance_du_cinema_africain_et_le_FICAF.pdf), Ministère français des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> mars 2009.

### M-Net s'arroge un quasi-monopole de diffusion du cinéma africain

Une chaîne de télévision privée sud-africaine se veut le principal acheteur et diffuseur du cinéma africain, posant éventuellement des soucis auprès des autorités politiques chargées de l'audiovisuel. Comme le souligne FRANCE24, depuis quatre ans, Mike Dearham, responsable des acquisitions pour la chaîne de télévision privée M-Net (*Electronic Media Network*) a acquis près de 500 films africains, dont le film « Ezra » du Nigérian Newton Aduaka, couronné Étalon de Yennanga au Fespaco 2007. « Nous sommes intéressés par l'acquisition exclusive sur le continent africain » explique Mike Dearham. La chaîne négocie directement auprès des producteurs et réalisateurs présents au Marché international du cinéma africain (MICA) organisé en marge du FESPACO et verse jusqu'à trente mille euros pour l'acquisition des droits d'un film. Les droits sont valables pendant vingt-cinq ans, sur toutes



les diffusions effectuées sur le continent africain – et parfois au-delà -, qu'elles aient lieu en salles, via Internet et le câble. La tentative de la chaîne sud-africaine de monopoliser le cinéma du continent africain affecte également des chaînes européennes. Dans la mesure où depuis 2008 ARTE publie, chaque année, un coffret de DVD intitulé « Cinéastes africains », elle sera alors obligée de négocier avec *M-Net* pour y inclure certains films. « Faire ce que fait *M-Net*, à savoir acheter les droits des films

et ne pas les diffuser, ce n'est pas du business, c'est de l'affairisme. Un monopole, c'est malsain », a déclaré Adrienne Frejacques, responsable des éditions et du commerce international pour ARTE. De son côté, dans un entretien en date de juillet 2007, le PDG de la

*M-Net*, lancé en 1986, a été le premier opérateur de télévision payante en Afrique du Sud. Il est détenu depuis fin 2007 par le géant des médias *Naspers* et est donc devenu une société-sœur de *Multichoice Africa*. Ses programmes sont reçus par plus de 40 pays africains et îles de l'Océan Indien. Actuellement, *M-Net* compte 1,23 millions d'abonnés.

*National Film and Video Foundation* de l'Afrique du Sud, Eddie Mbalu, avait souligné que « *M-Net* est une entreprise commerciale et les cinéastes doivent prendre conscience de ce qu'implique la signature d'un contrat de droits. C'est une entreprise privée dans un marché libre, mais le défi est de déterminer le prix ».

Sources : « L'Afrique du Sud achète le cinéma africain », *FRANCE24*, 5 mars 2009 ; *Africultures.com*, <http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=6692>.

---

### Programme IMAGE de l'OIF : Pour la diversité des cinémas et des produits audiovisuels

L'inauguration du marché international du cinéma africain (MICA) dans le cadre du FESPACO a été l'occasion pour l'Administrateur de l'OIF, Clément Duhaime, de présenter la politique de l'IMAGE menée par la Francophonie depuis vingt ans d'activité. S'imposant comme l'une des sources principales de financement des créations cinématographiques et audiovisuelles des pays francophones du Sud, le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, créé en 1988 et placé sous la responsabilité conjointe de l'OIF et du Conseil international des Radios et des Télévisions d'Expression française (CIRTEF) a contribué à la production de 1 400 œuvres de cinéma et de télévision représentant plus de 1 600 heures de programmation originale. En 2008, le Fonds a été doté de 2,2 millions d'euros répartis à parts égales entre les projets cinéma et télévision. Les subventions couvrent l'aide à la production, au développement (réécriture, repérage, faisabilité) et à la finition (postproduction, doublage, sous-titrage). L'OIF dispose également d'un programme d'accompagnement pour la circulation de ces œuvres, notamment au sein des grands festivals de Cannes, de Namur en Belgique, de Carthage etc.

En outre, comme l'a annoncé Clément Duhaime, l'OIF initie un nouveau projet de création de catalogue numérisé de l'image du Sud à vocation professionnelle. Son objectif consiste à mieux exploiter le stock d'images accumulées en vingt ans d'existence du Fonds et ainsi à renforcer leur diffusion. Le projet constituera sur Internet un catalogue homogène des œuvres existantes par la mise en ligne d'informations facilitant leur exploitation (format, thématique, contacts ayant-droits etc.) ; par extension, il permettra de favoriser les échanges entre les intervenants du secteur sur les questions de la profession par le biais de communautés internet.

Sources : « FESPACO : L'OIF célèbre les 40 ans du festival », *Le Courrier du Vietnam*, 8 mars 2009 ; Site de l'Organisation internationale de la Francophonie, [http://www.francophonie.org/actualites/nouvelle.cfm?der\\_id=2787&affdebutr=1&type=liste](http://www.francophonie.org/actualites/nouvelle.cfm?der_id=2787&affdebutr=1&type=liste).

---

### Sudplanete.net : Un outil destiné aux opérateurs culturels des pays du Sud

Développé par *Africultures*, membre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle et soutenu dans sa phase de création par le ministère français des Affaires étrangères, *Sudplanete.net* veut s'imposer comme une base de données de référence sur les créateurs et les créations culturelles du Sud. Il s'agit d'un outil novateur de communication et d'information qui base son concept sur la mobilisation de tous les acteurs du secteur culturel pour offrir une vision globale de l'état des cultures du Sud et créer un instrument de recherche performant en la matière. Son principe fondateur est de répondre au manque frappant de visibilité des expressions artistiques contemporaines du Sud. Il entend ainsi les valoriser à travers une immense base de données permettant des recherches affinées et de nombreux liens avec d'autres sites. Il repose sur trois types de contenus : a) une base de données interactive de la création culturelle dans les pays du Sud comptant plus de 10 000 artistes et 12 000 événements ; b) un agenda des festivals, salons et grands événements culturels recensant à ce jour plus 600 festivals



internationaux dans les pays du Sud ; c) une production éditoriale originale avec près de 150 articles en provenance d'auteurs de pays du Sud ou par rapport à ces pays. Sudplanete.net est dans un premier temps ouvert à tous les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ainsi que de la péninsule Indochinoise et quelques autres, soit plus de 80 pays. Disponible en anglais, français et portugais, il devra être traduit prochainement en espagnol et en arabe.

Sources : Gouvernement du Québec, *Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles*, vol. 9, n°6, 23 février 2009 ; Site du Sudplanete.net, <http://www.sudplanete.net/>.

---

### Les studios hollywoodiens face à la crise financière et au piratage

*Sony Pictures*, l'un des six grands studios de cinéma hollywoodien a décidé de supprimer 350 postes, soit environ 5% de ses effectifs qui atteignent environ 7 000 employés. Les dirigeants du studio expliquent que leur entreprise reste bénéficiaire, mais que « lors des cinq derniers mois, l'aggravation de la crise financière internationale a commencé à avoir de l'effet sur certains de nos secteurs d'activité, comme les ventes (de séries) à la télévision, de DVD et les revenus publicitaires ». D'autres studios hollywoodiens, comme *Paramount*, *Warner Bros.*, *Universal* et *Disney* ont récemment annoncé des suppressions d'emplois.

Par ailleurs, alors que les producteurs états-uniens ne réussissent pas à lutter efficacement contre le téléchargement illégal de leurs séries et de leurs films, ils cherchent désormais à s'attaquer au sous-titrage. Les initiatives menées par *Warner Bros.*, *NBC* et *Universal* qui éditent des séries à gros succès comme *Cold Case*, *Heroes* ou *Urgences*, laissent penser que les sites français proposant des sous-titrages pour des épisodes diffusés aux États-Unis seront l'objet de la contre-attaque des majors. Dans leur courrier adressé à plusieurs sites français, les trois sociétés évoquent tous une atteinte à leurs droits d'auteur et agitent la menace de poursuites judiciaires. « En mettant à la disposition du public sans autorisation des contenus protégés par la propriété intellectuelle, tels que des traductions des dialogues des œuvres *NBC*, *Universal*, vous portez atteinte à nos droits. Ceci engage votre responsabilité civile et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires civiles ». Reste à voir si cette contre-attaque peut avoir un impact sur le piratage de leurs séries et si cette initiative peut être conduite dans d'autres pays.

Sources : « Sony Pictures cuts 350 jobs », *Los Angeles Times*, 10 mars 2009 ; « Après Warner Bros., NBC et Universal s'attaquent aux sites de sous-titrage en français », *Nouvel Obs.com*, 3 mars 2009.

---

#### Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie



**Direction scientifique** : Gilbert Gagné

**Recherche et rédaction** : Antonios Vlassis

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)

*Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.*

